

## Directrice adjointe, en charge des opérations scientifiques

A l'attention des Responsables de projets scientifiques

Plouzané, le 24 avril 2020

N. Réf : ChDB/2020

Objet : Appel à projets 2021-2022

Cher(e) Collègue,

L'appel à projets annuel de l'Institut polaire français Paul-Emile Victor ouvre en ligne le 24 avril 2020. Il concerne les projets qui, s'ils sont sélectionnés, seront mis en œuvre lors de la campagne d'été 2021-2022 et hivernage 2022 pour l'hémisphère sud et sur l'année 2021 pour l'hémisphère nord.

Les dossiers d'actualisation des projets en cours, les demandes de renouvellement des projets pluriannuels arrivés à terme et les nouvelles soumissions de projets de recherche dans les régions polaires (Arctique, Antarctique, Dumont d'Urville et Concordia) et Subantarctiques sont à déposer impérativement avant le : 15 juillet 2020 minuit.

*Noter que la date limite passée, il ne sera plus possible d'accéder au site de saisie.*

### Avertissement suite à la crise sanitaire :

Avant tout, nous tenons à souligner la probabilité non négligeable que la crise sanitaire que nous vivons actuellement continue à impacter nos activités de terrain pour l'année 2021 en Arctique et pour la saison 2021-2022 dans les Iles Subantarctiques et en Antarctique. Des restrictions d'accès aux districts concernés pourraient ainsi être à nouveau mises en place. Par ailleurs, selon la façon dont la saison en cours va se dérouler, la probabilité que des projets déjà acceptés pour la prochaine campagne doivent être reportés à la saison suivante est significative. Dans ce cas, nous ne serons pas nécessairement en mesure d'accepter et de mettre en œuvre de nouveaux projets. Cette alerte ne doit pas vous décourager à soumettre des projets mais elle doit vous faire comprendre le contexte très particulier dans lequel ces soumissions prennent place à notre niveau.

### Soumission des projets :

Les projets sont uniquement soumis en ligne à partir du site sécurisé : <https://sciences.ipev.fr/proposals/>

Pour les projets en cours ou les demandes de renouvellement, l'authentification au site « proposals » par login, les numéros de projets ainsi que les codes s'y rapportant restent inchangés.

Dans le cas des projets nouveaux, nous invitons les demandeurs à faire une pré-demande comportant les éléments suivants :

- Nom, prénom et statut du porteur,
- Lieux souhaité(s) de mise en œuvre du projet,
- Durée souhaitée du projet,
- Résumé en quelques lignes (15 à 20 lignes) de l'étude envisagée, incluant les aspects scientifiques et un bref aperçu des besoins logistiques, techniques, et budgétaires.

Pour ce faire, merci de prendre contact par courrier électronique avec Valérie Hadoux ([valerie.hadoux@ipev.fr](mailto:valerie.hadoux@ipev.fr)).

L'éligibilité de la demande sera étudiée. Si elle s'avère éligible, les login et mot de passe nécessaires pour l'accès à la saisie en ligne du dossier seront adressés.

Pour mémoire, l'IPEV ne soutient que des projets scientifiques émanant d'organismes de recherche publics français et dont porteur est titulaire de l'un de ces organismes. Les projets soumis par des étudiants en thèse, des chercheurs post-doctoraux, des chercheurs ou enseignants-chercheurs émérites, ne sont pas recevables.

L'IPEV ne finance pas les projets de thèse mais des projets de recherche sur 1 à 4 ans (renouvelable éventuellement).

Par ailleurs, notez qu'il est possible d'avoir un double portage du projet (deux Co-I possibles), sous réserve que les deux porteurs soient statutaires.

Pour tout renseignement sur le statut des projets en cours ou en renouvellement, n'hésitez pas à contacter Valérie Hadoux avant toute saisie en ligne. ([valerie.hadoux@ipev.fr](mailto:valerie.hadoux@ipev.fr)).

En cas de difficultés techniques, merci de contacter Thierry Lemaire, administrateur du site, à l'adresse : [proposals@ipev.fr](mailto:proposals@ipev.fr)

### **Projets observatoires labellisés et projets d'observation à long terme :**

Les projets s'inscrivant dans une dynamique de recherche requérant des observations à long terme (processus physiques, chimiques, biologiques ou écologiques à variabilité lente ou sporadique), hors dispositif INSU Océan-Atmosphère (voir plus bas), devront clairement distinguer dans leur rédaction les objectifs et les types de suivis ou paramètres liés à cette dynamique « observatoire », de ceux liés, le cas échéant, à des études de processus plus ponctuelles même si elles sont adossées aux séries/observations à long terme. Cette distinction devra également s'appliquer à la description des travaux envisagés, leur mise en œuvre opérationnelle et leur valorisation scientifique.

Cela se traduit par :

- 1) Pour les projets nouveaux ou les demandes de renouvellement :
  - a. Dans la partie pluriannuelle « Proposal » :
    - i. Dans chaque rubrique de la section 2 « Scientific project description and organisation », créer deux paragraphes bien distincts et identifiés, l'un pour les

- opérations relevant d'une dynamique « observatoire », de ceux relevant d'études plus ponctuelles ;
- b. Dans la partie « campaign » : faire de même pour les sections 2 à 4.
- 2) Pour les projets en cours :
- a. Dans la partie « update » :
    - i. Dans la section 5 « Update/change in the objectives », apporter le cas échéant des précisions sur les objectifs du dossier initial relevant d'une dynamique « observatoire », de ceux relevant d'études plus ponctuelles ;
  - b. Dans la partie « campaign » : faire de même pour les sections 2 à 4.

***Pour les dispositifs INSU ou relevant d'Infrastructures de Recherche (IR) ou Très Grande Infrastructures de recherche (TGIR) :***

Préciser clairement dans vos dossiers, les dispositifs labellisés dans lequel votre projet est impliqué.

***Cas particulier des dispositifs labellisés par l'INSU dans le domaine Océan-Atmosphère (OA) :***

Les dispositifs labellisés INSU pour le domaine OA dans les zones polaire et sub-polaire ont été évalués conjointement par la Commission Spécialisée Océan-Atmosphère (CSOA) de l'INSU et l'IPEV, lors de la vague de labellisation 2020-2024. Pour l'IPEV, ces dispositifs sont donc tous en cours et garderont ce statut et leur périmètre jusqu'à la prochaine vague de labellisation.

Seule la partie « campaign » est donc à renseigner. Si les porteurs adossent au périmètre labellisé, des études non labellisées, elles doivent être clairement identifiées dans les sections 2 à 4.

**Nous attirons l'attention du porteur sur le fait que les demandes de soutien financier et humain pour la saison 2021-2022 doivent être cohérent avec le plan pluriannuel de financement et de demande de soutien humain inscrit au dossier de labellisation.**

**Langue :**

Tous les dossiers devront être rédigés en anglais. Les projets sont en effet évalués en partie par des experts étrangers et le Conseil des Programmes Scientifiques et Technologiques de l'IPEV est partiellement composé de scientifiques étrangers.

**Comité d'Éthique :**

Pour les projets impliquant la manipulation d'oiseaux ou de mammifères, marins ou terrestres, nous vous informons que suite à la parution d'un nouveau champ d'application des dispositions réglementaires relatives à l'expérimentation animale au cas de la faune sauvage non captive, (note de service interministérielle DGAL/SDSPA/NN2013-8095 du 6 juin 2013), pour une mise en application du nouveau décret n° 2013-118 du 1er février 2013 relatif à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques, les responsables de projets doivent désormais déposer une demande d'agrément auprès de la DD(CS)PP du lieu du siège de leur organisme afin de déposer les demandes d'autorisations de

projets pour l'année 2020-2021 auprès d'un Comité d'Éthique de votre choix. Par ailleurs, nous vous rappelons que pour toute manipulation d'espèces animales, les responsables de projet devront ensuite transmettre à l'IPEV les avis émis par les Comités Ethique avant toute mise en œuvre des projets sur le terrain.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour répondre à vos questions concernant à la fois les aspects scientifiques et techniques des programmes eux-mêmes, ainsi que les modalités de saisie informatique.

Je vous prie de croire, Cher(e) Collègue, à l'expression de mes sincères et chaleureuses salutations.

La directrice-adjointe, directrice scientifique



Christine DAVID-BEAUSIRE

